Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 15 (1985)

Heft: 4

Rubrik: SOS consommateurs : l'oeuf... quoi de neuf?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'œuf... quoi de neuf?

L'œuf, merveille de la nature, considéré de tout temps et partout comme source de vie... décoré, orné, conservé, on le retrouve au matin de Pâques, symbole de la vie renaissante.
Mais l'œuf est aussi, avant tout un aliment. Les anciennes civilisations lui attribuaient des qualités parfois mythiques. Nous nous contentons aujourd'hui de constater sa grande valeur nutritionnelle!

Un numéro entier d'*Aînés* ne suffirait pas pour traiter ce sujet. C'est pourquoi nous y reviendrons ultérieurement. Aujourd'hui soyons très prosaïques: puisque **le droit et la loi** se sont penchés sur l'œuf pour en renouveler **l'étiquetage,** c'est de cela que nous voulons vous informer!

Œuf bien emballés: consommateurs bien renseignés

Depuis le 1er juillet 1984, le nouvel étiquetage des boîtes d'œufs est entré définitivement en vigueur. Mais savez-vous le lire?
On doit trouver sur la boîte (si vous en avez une chez vous, examinez-la):

1. la classe de qualité;
2. la date limite de vente (pour les œufs *extra* ou A seulement);
3. le poids minimun de la pièce;
4. le nom du producteur ou du distributeur (éventuellement en code...);
5. le prix...

1. La classe de qualité et 2. La limite de vente

La qualité dépend de la fraîcheur, de la hauteur de la poche d'air (qui augmente au fur et à mesure que l'œuf vieillit) et de l'état de la coquille; le germe ne doit pas être visible, et l'œuf ne doit pas dégager d'odeur étrangère.

Classe *extra.* Emballage 5 jours après la ponte au maximum; **date limite de vente de 12 jours max. après** l'emballage, soit au plus 17 jours en tout. Hauteur de la poche d'air: 4 mm maximum.

Classe A. Emballage 8 semaines maximum après la ponte (entreposage au froid pendant ce temps) **date limite de vente: 18 jours après l'emballage,** soit au plus 74 jours ou 10 semaines et demie; hauteur de la poche d'air 7 mm maximum.

Classe B. La datation n'est pas prévue; hauteur de la poche d'air 9 mm maximum; moins d'exigence pour l'état de la coquille, du blanc et du jaune.

Classe C. Ces œufs ne sont pas vendus aux consommateurs, mais utilisés dans l'industrie alimentaire.

3. Le poids

Du petit œuf de poussine au gros œuf d'une poule de grande race, on trouve diverses classes de poids.
L'indication d'**un poids minimum en grammes est obligatoire;** comme suit:
œufs gros: 65 g et plus;
œufs normaux: 50 à 65 g;
œufs petits: 50 g et moins.
Certains étiquetages sont plus précis que la loi: par ex. œufs de 53 à 64 g...
Attention: pour la pâtisserie qui demande des poids précis (pensez au fameux gâteau quatre-quarts par ex.) il faut utiliser des œufs gros...

4. Autres indications

Outre le nom du producteur ou du distributeur on exige encore d'autres informations. Ainsi:

Les œufs des classes *extra,* A et B peuvent porter les mentions «œufs d'élevage au sol» (c'est-à-dire en halle ouverte) «œufs d'élevage en liberté» **pour autant qu'elles correspondent à la vérité.** Les mentions «œufs frais», «œufs à gober», «œufs de ferme», **ne sont plus admises.** Les appellations trompeuses telles que «œufs du soleil», «sun egg», «œufs de nid» et nous en passons, de même que tous les noms de fantaisie sans rapport direct avec le produit et son mode de production ne sont plus non plus autorisés. Ainsi méfiez-vous de termes tels que: «Œufs de la poule Blanchette», «Le panier de la Mère François» etc...
Attention: **les images** aussi sont soumises à la loi de la vérité. Le dessin d'une poule gratteuse dans un paysage verdoyant sur un emballage d'œufs provenant de batterie ou de halles n'est pas admis!

Œufs suisses... œufs importés
Toutes ces exigences le sont pour les producteurs suisses... Les œufs importés doivent en plus porter en lettres d'au moins 2 mm de haut l'indication du pays d'origine (France, Pologne) ou sur chaque œuf le tampon «IMP» pour importé.

Et les œufs en vrac? C'est-à-dire ceux du marché par ex., ou ceux présentés dans une corbeille chez un détaillant spécialisé? Ils doivent être accompagnés d'un écriteau correspondant aux indications expliquées ci-dessus. Le prix doit être indiqué clairement. Attention là aussi aux indications fantaisistes, non autorisées.

La FRC: est satisfaite de ces nouvelles prescriptions, mais regrette l'absence de date limite pour la classe B et le fait que le nom du producteur puisse figurer en code.

Si, comme la moyenne suisse nous l'indique, vous aimez les œufs, vous les achèterez en toute connaissance de cause. Chaque habitant de ce pays a mangé 206 œufs en 1984... mais beaucoup se cachaient bien sûr dans les pâtes, les biscuits ou autres plats...

J. C.

Prochain article:
«Bons bagages... bons voyages»

Successions
Nous achetons meubles, tableaux, porcelaines, pendules, bibelots **ANCIENS.**
Appartements complets.
Conseils lors de successions.
M. RIGALDO et FILS
Escaliers du Marché 9 Tél. 021/23 50 21 1003 LAUSANNE

HOME
La Résidence
1880 BEX
Pour personnes âgées
Médecin
Infirmières diplômées
La Grande Fontaine
Tél. (025) 63 20 11